



**NOUS CONTACTER
& NOUS TROUVER !**



vieetudiante@univ-artois.fr



**GROUPE : étudiants internationaux
de l'université d'Artois**



MAISON DE L'ÉTUDIANT - bât. M
9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS



À NE PAS MANQUER !

**27
sept.
2018**

BROC À VÉLO
Venez acheter ou vendre un vélo !
Maison de l'Étudiant - Arras

**2 > 11
novembre
2018**

ARRAS FILM FESTIVAL
Découvrez votre ville d'étude
sous un autre angle, celui du 7^e art.
Centre ville

**Décembre
2018**

ARRAS VILLE DE NOËL
Venez partager la magie de Noël.
Grand'Place

**Début
2019**

CUISINE DU MONDE (Béthune)
Découvrez la culture des étudiants
à travers la cuisine et la mode
traditionnelle.



D'autres évènements seront organisés
tout au long de l'année, suivez l'actualité
sur le Groupe Facebook :
**« Étudiants internationaux
de l'Université d'Artois »**



**ÉTUDIANTS ÉTRANGERS
INSCRITS À TITRE INDIVIDUEL**



*Rendez-vous à la maison de l'étudiant
sur le pôle d'Arras*



Contact
Maison de l'étudiant
9 rue du Temple - 62030 Arras
Tél. : 03 21 60 61 84
vieetudiante@univ-artois.fr

MÉMENTO



ACCUEIL, INFORMATION, ACCOMPAGNEMENT

Accueil personnalisé dès votre arrivée.

Conseils des tuteurs pour les premières démarches (*aide à l'inscription, CVEC...*) et la vie quotidienne.

Accompagnement vers les différentes institutions (*Préfecture, CAF, banques, CPAM...*).

OÙ ?

À la Maison de l'étudiant



TITRE DE SÉJOUR ET OFII

Les modalités de demande du titre de séjour sont précisées selon votre situation.

**Vous êtes étudiant non algérien
ET vous venez d'arriver en France :**

Validez votre VLS-TS auprès de l'OFII dans les deux mois qui suivent votre arrivée.

**Vous êtes étudiant algérien
OU c'est votre 2^e année en France**

Pour déposer votre dossier de demande de Titre de séjour, vous devez prendre un rendez-vous en ligne

OÙ ?

Sur le site internet de la préfecture :
<http://62.accueil-etrangers.gouv.fr/>

puis dans les locaux de la Préfecture du Pas-de-Calais, rue Ferdinand Buisson à Arras



ASSURANCE MALADIE

Vous êtes un étudiant européen :

Vous n'avez aucune démarche à accomplir si vous avez une carte européenne d'assurance maladie

Vous êtes un étudiant non-européen :

Déjà inscrit en France pour l'année 2017/18 :

À la rentrée 2018, vous n'avez aucune démarche à accomplir, vous restez sous le même régime.

Vous arrivez en France à la rentrée 2018 :

Vous pourrez bénéficier de la sécurité sociale française et du remboursement de vos frais de santé quel que soit le type de visa avec lequel vous êtes arrivés en France pour faire vos études (VLS-TS ou VLS-T). Vous devez d'abord vous inscrire dans votre établissement d'enseignement supérieur. Ensuite, vous devez vous inscrire au régime général de la sécurité sociale française.

OÙ ?

En ligne : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>



TITRE DE TRANSPORT

Informations sur www.bus-artis.fr et www.ter.sncf.com/hauts-de-france pour les déplacements sur le territoire arageois ou dans la région Hauts-de-France.

OÙ ?

Dans les bureaux d'Artis et dans les gares, Place Foch - 62000 Arras

Sur les stands d'informations Vie étudiante du 17/09 au 05/10



LOGEMENT

Les partenaires et les étudiants tuteurs vous aident à trouver un logement correspondant à vos attentes et vous accompagnent dans les premières démarches.

Pour une aide personnalisée au logement : contactez la CAF

OÙ ?

À la Maison de l'Étudiant

PLJ (Plateforme du Logement des Jeunes)
30, Grand'Place - 62000 Arras

CAF (Caisse d'Allocations Familiales) - www.caf.fr
1, rue des promenades - 62000 Arras



CONTACT INFOS PRATIQUES

En dehors des périodes d'ouverture de l'Université, le PIMMS (Point Information Médiation Multiservices) peut vous accompagner dans vos démarches.

OÙ ?

PIMMS : 2 rue de Douai - 62000 Arras

Retrouvez toutes les informations pratiques dans le guide « Étudier à l'Université d'Artois » édité par CAP Avenir et dans le guide des études de votre UFR.